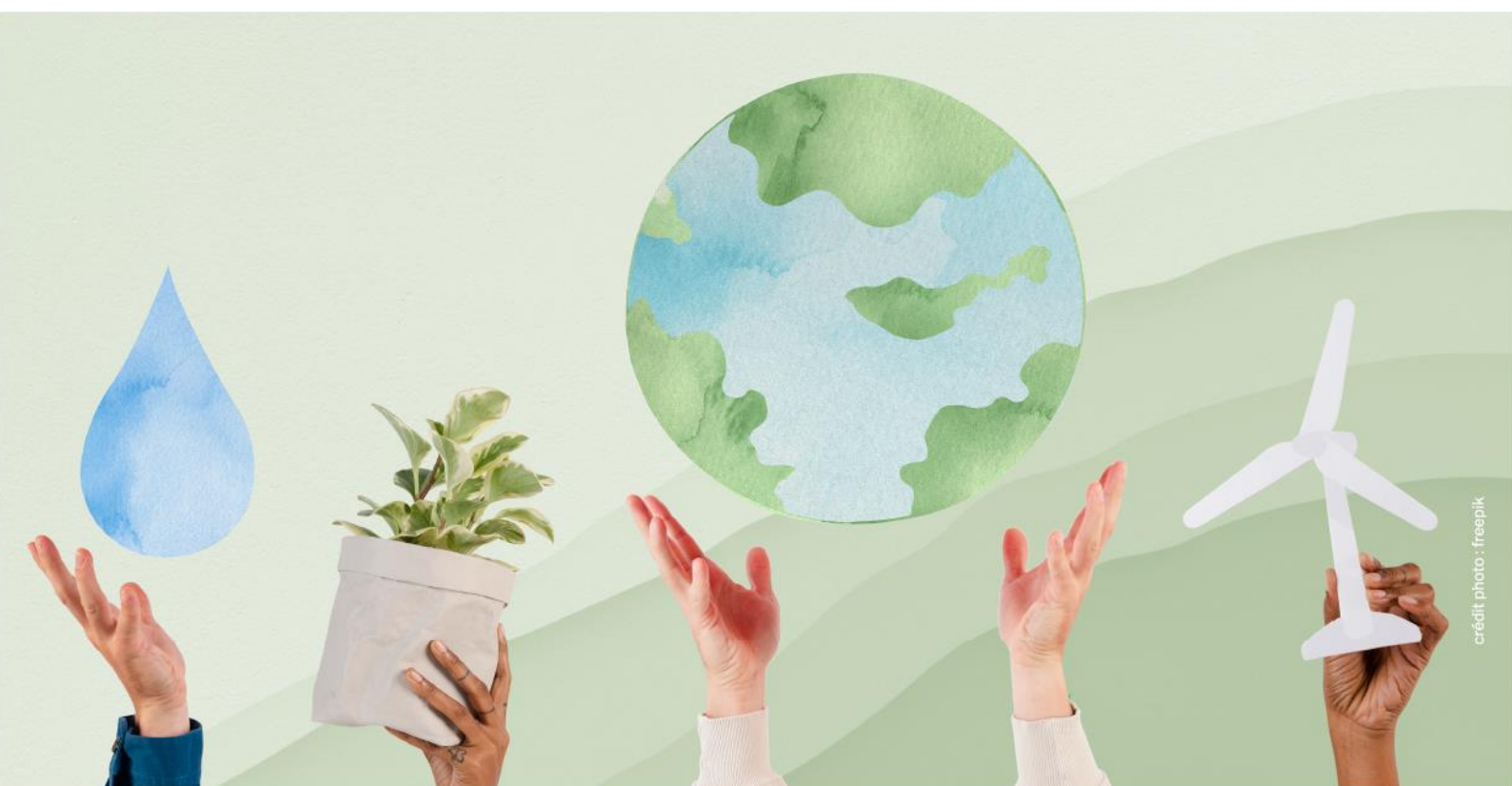


RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



crédit photo : freepik



Aigrefeuille-sur-Maine • Boussay • Château-Thébaud • Clisson • Gétigné • Gorges • Haute-Goulaine
La Haye-Fouassière • La Planche • Maisdon-sur-Sèvre • Monnières • Remouillé • Saint-Fiacre-sur-Maine
Saint-Hilaire-de-Clisson • Saint-Lumine-de-Clisson • Vieillevigne



SOMMAIRE

Préambule p 3

Les nouvelles actions 2023 p 5

Lutte contre le changement climatique p 6

Plan Climat Air Energie Territorial _____ p 7
Energie _____ p 9
Transports et mobilité _____ p 13
Patrimoine public _____ p 17
Développement économique _____ p 19

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent p 21

Cycle de l'eau _____ p 22
Patrimoine publique _____ p 27
Urbanisme et Habitat _____ p 28
Biodiversité _____ p 29

Epanouissement de tous les êtres humains p 30

Transports et mobilités _____ p 31
Alimentation _____ p 32
Tourisme _____ p 33
Urbanisme et Habitat _____ p 34

Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations p 37

Transports et mobilités _____ p 38
Urbanisme et Habitat _____ p 41

Transition vers une économie circulaire p 42

Gestion des déchets _____ p 43

Les actions et le fonctionnement internes à la collectivité p 50

Transports et mobilités _____ p 51
Eco-exemplarité _____ p 54
Plan de sobriété _____ p 56
Dématérialisations _____ p 57
Ressources humaines de la collectivité _____ p 59
Formations thématiques _____ p 61

Préambule

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport a pour objectif de présenter

Les politiques publiques

Les actions internes à la collectivité

menées sur le territoire **au regard des 5 finalités du développement durable :**



La lutte contre le changement climatique



La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



L'épanouissement de tous les êtres humains



La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations



La transition vers une économie circulaire

Présentation du territoire :

Composée de 16 communes, elle compte 56 924 habitants au 1^{er} janvier 2021 et s'étend sur 30 954 hectares.

La poursuite des grands plans structurants :

La Communauté d'agglomération poursuit ses engagements pour le développement durable via ses grands plans structurants :

- Plan Global de Déplacement en 2020
- Plan Climat Air Energie Territorial en 2021
- Programme Local de l'Habitat en 2021 et la mise en œuvre de son Projet de Territoire.



En 2023, la Communauté d'agglomération s'est dotée de nouvelles actions, identifiables au label **2023**

Lutte contre le changement climatique

p 6

Conférence pour les élus du territoire sur les rapports du GIEC des Pays de la Loire

p 8

Schéma directeur des énergies renouvelables _____

p 9

Espace conseil énergie pour les entreprises du petit tertiaire _____

p 11

Mission conseil en énergie partagée _____

p 12

Stratégie mobilité _____

p 13

Schéma directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) des Zones d'activité économique

p 18

Le parcours transition écologique _____

p 20

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

p 21

Amélioration de l'état de conformité du parc d'assainissement non collectif _____

p 26

Biodiversité _____

p 29

Epanouissement de tous les êtres humains

p 30

Diagnostic agricole et alimentaire _____

p 32

Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

p 37

Co-voiturage _____

p 40

Transition vers une économie circulaire

p 42

Bacs jaunes _____

p 49

Les actions et le fonctionnement internes à la collectivité

p 50

Projet d'administration _____

p 60

Atelier bilan carbone pour les responsables de service de l'Agglo _____

p 61



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plan Climat Air Énergie Territorial

Transports & mobilités

Patrimoine public

Développement économique





Le PCAET, outil de planification fédérateur de l'ensemble des problématiques Climat Air Énergie, a été approuvé en Conseil Communautaire en mai 2021.

Il s'échelonnera jusqu'en 2027 autour d'un plan d'actions comprenant :

7 axes

23 objectifs

64 actions

Plan Climat Air Énergie Territorial de Clisson Sèvre et Maine Agglo :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017.

Un PCAET est un outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il intègre également les enjeux de qualité de l'air.

Il s'appuie sur un diagnostic complet du territoire, dont découlent une stratégie et un plan d'actions, fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs du territoire.

Les 7 axes retenus sont :

- 1) Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire
- 2) Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité
- 3) Se déplacer sobrement sur le territoire
- 4) Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- 5) Développer et soutenir une économie locale et durable
- 6) Développer le potentiel énergétique renouvelable
- 7) Atténuer la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique

Une chargée de mission suit la mise en œuvre de ce plan, en transversalité avec tous les services de l'Agglo concernés.

Contribution aux finalités :





Adhésion au Comité 21 Grand Ouest

Présentation des rapports du GIEC des Pays de la Loire à 64 élus du territoire

Information / sensibilisation: conférence pour tous les élus du territoire sur les rapports du GIEC des Pays de la Loire

En 2023, Clisson Sèvre Maine Agglo a adhéré au Comité 21 Grand Ouest, association qui fédère les acteurs du développement durable en France. Le Comité 21 couvre un large éventail d'expertises sur le développement durable. Il propose une vision transversale des enjeux de la société, abordant à la fois les questions climatiques, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), l'urbanisme durable, la santé environnementale, l'économie circulaire et la transition énergétique.

Parmi ces expertises, et actions, le Comité 21 Grand Ouest accompagne depuis fin 2020 le Conseil régional des Pays de la Loire dans la création et l'animation d'un GIEC régional (Groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique), dédié à l'analyse des impacts du changement climatique en Région Pays de la Loire.

Le Comité 21 et le GIEC Pays de la Loire ont publié 2 rapports :

- 1ier rapport en juin 2022 « comprendre pour mieux s'adapter »
- 2ème rapport en avril 2023 « des propositions pour passer à l'action »

Le Directeur de Comité 21 est venu présenter ces rapports aux élus communaux et intercommunaux de Clisson Sèvre Maine Agglo début décembre 2023, avec un débat à suivre. À cette occasion, les données des rapports avaient été territorialisés à l'Agglo. Ce sont ainsi 64 élus du territoire qui ont participé à cette présentation et ce débat.

Contribution aux finalités :





Identification du potentiel en énergies renouvelables sur les 16 communes de l'Agglo, et pour le patrimoine propre à l'Agglo.

Schéma directeur des énergies renouvelables

Parmi les 7 axes du PCAET, l'un concerne le développement des énergies renouvelables. L'objectif affiché dans le PCAET est une couverture de 42% des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables à horizon 2030. Afin de planifier ce développement, Clisson Sèvre Maine Agglo a décidé d'élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables.

Le schéma directeur « énergies renouvelables » a pour finalités de :

- Identifier précisément les sites et potentiels de production par énergie renouvelable, par cible et par commune,
- Définir une stratégie de développement partagée sur le territoire, à court et moyen terme (5 à 10 ans selon les typologies de projets) ;
- Identifier les modes de gouvernance pouvant être portés, en fonction des projets.

L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation du potentiel de chaque commune sur chaque énergie renouvelable:

- Photovoltaïque (centrale au sol, sur toiture, en ombrière)
- Éolien
- Chaleur (bois énergie, réseau de chaleur, géothermie)

Et à une première priorisation des sites potentiels.

Contribution aux finalités :





Energie

L'Espace conseil énergie de l'Agglo, des conseils gratuits, neutres et indépendants sur la rénovation énergétique à destination des habitants.

En 2023 :

613

conseils téléphoniques

173

Rendez vous personnalisés

11

Accompagnements à domicile

Espace conseil énergie pour les habitants :

En 2022, Clisson Sèvre Maine Agglo a également lancé un programme d'accompagnement à la rénovation énergétique des entreprises du petit tertiaire, en co-financement avec la Région Pays de la Loire.

Ce dispositif met à disposition des habitants des conseillers neutres et indépendants pour les guider dans leurs choix de travaux pour la rénovation énergétique de leur logement. Totalement gratuit pour les habitants, ceux-ci peuvent bénéficier de renseignements par téléphone, puis, si nécessaire, bénéficier d'un rendez-vous d'une heure avec un conseiller pour détailler leurs projet, leurs choix techniques, leurs devis, etc..

En 2023, 613 appels téléphoniques et 173 rendez-vous personnalisés ont ainsi été proposés aux habitants. Par rapport à 2022, on observe une stagnation des appels téléphoniques et une progression de 70% des rendez-vous personnalisés en permanence.

L'espace conseil énergie propose également un programme d'animations autour de la rénovation énergétique des habitations, sur différentes communes de l'Agglo.

En 2023, les habitants ont ainsi pu bénéficier de :

- 2 webinaires
- 4 conférences thématiques
- 1 stand sur un marché
- 12 balades thermiques

Soit environ 150 habitants sensibilisés par le biais de ces animations

Contribution aux finalités :





L'Espace conseil énergie de l'Agglo, des conseils gratuits, neutres et indépendants sur la rénovation énergétique également à destination des entreprises du petit tertiaire.

En 2023 :

8

diagnostics téléphoniques

6

rendez vous personnalisés

8

animations

Espace conseil énergie pour les entreprises du petit tertiaire :

En 2022, Clisson Sèvre Maine Agglo a également lancé un programme d'accompagnement à la rénovation énergétique des entreprises du petit tertiaire, en co-financement avec la Région Pays de la Loire. Ce dispositif s'est pleinement déployé en 2023.

Ce dispositif, gratuit pour les entreprises, permet la visite d'un conseiller neutre et indépendant dans les locaux de l'entreprise pour un diagnostic et des propositions d'amélioration (éco-gestes et / ou travaux).

En 2023, 6 conseils par appels téléphoniques et 4 rendez-vous personnalisés ont ainsi été utilisés par les entreprises.

De même le dispositif prévoit un programme d'animations auprès de ce public.

En 2023, c'est 8 animations aux formats divers (webinaires, ateliers, stand, ..) qui ont été proposées à 3 publics:

- Petit tertiaire
- Commerçants,
- artisans

=> soit une vingtaine d'entreprises sensibilisées

Contribution aux finalités :





La mission Conseil en Energie Partagée c'est

16

communes
accompagnées
Et l'Agglo

316

bâtiments publics
concernés par la
mission

150

KWh ep

(énergie primaire)
consommés par m² de
bâtiment en moyenne

Mission Conseil en Energie Partagée

Au 1^{er} janvier 2023, Clisson Sèvre Maine Agglo a repris en interne un service commun entre les 16 communes de son territoire, et l'Agglo, afin de créer un poste de Conseil en Energie partagée.

L'objectif de cette mission est de mutualiser un poste de technicien énergie, qui vient en appui aux équipes municipales dans la gestion énergétique de leur parc immobilier:

- économies d'énergie, écogestes
- travaux de rénovation énergétique,
- création de nouveaux bâtiments particulièrement économes en énergie.

Le conseiller réalise un bilan de patrimoine, et travaille sur les projets des communes via des conseils techniques, un accompagnement aux études techniques réalisées par des bureaux d'étude, la recherche de financements. Il sensibilise également les élus sur les démarches collectives pour atteindre les objectifs de réduction de l'empreinte carbone sur le patrimoine bâti public.

Sur 2023, le conseiller a

- Transféré les dossiers des 17 collectivités anciennement suivies par les CEP du Pays du Vignoble Nantais.
- Mis à jour les données consolidées de consommation d'énergie et d'eau des 17 collectivités accompagnées, alimenté la base OPERAT (décret tertiaire), et réalisé 10 visites techniques soit 3000m² de bâtiments
- Réalisé 3 audits, accompagné 6 projets de rénovation et 3 projets de construction à des stades différents
- Mis en place une convention pour une plateforme CEE
- Coordonné les propositions d'ENR sur bâtiments publics lors du schéma directeur des énergies renouvelables.

Contribution aux finalités :





La Stratégie Mobilité c'est :

1 réseau de transports collectifs

2 déploiements d'offres de covoiturage (mise en relation et étude de ligne)

5 Plans de Mobilité Employeurs Communs d'ici 2026 dont celui de la Lande St Martin engagé en 2023

Stratégie mobilité :

Approuvée en Conseil communautaire du 23 mai 2023, la Stratégie Mobilité est issue de l'étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs lancée en 2022. Partant des besoins de mobilité exprimés par les habitants et les actifs, le travail partenarial avec les communes et les collectivités voisines a permis de mettre en évidence les différentes solutions de mobilité à décliner sur notre territoire, et qui vont au-delà d'une offre de transport collectif.

Les principaux enjeux de la Stratégie Mobilité communautaire sont :

- Accéder à la métropole Nantaise pour l'ensemble des communes, en s'appuyant sur les offres structurantes existantes et en facilitant le rabattement sur le réseau TAN et ferroviaire
- Accéder au pôle clissonnais (équipements et parcs d'activités), à la fois à l'échelle du tissu urbain dense mais également des autres communes de la Communauté d'agglomération
- Accéder aux polarités locales et aux services du quotidien, à partir des communes de proche périphérie

Le budget estimatif de l'ensemble de ces projets opérationnels est de 2,3 M€ d'ici 2026 (en prenant en compte le financement des aménagements cyclables à hauteur de 1 M€ / an).

Dans ce cadre, le Versement Mobilité sera levé auprès des employeurs publics et privés du territoire à compter du 1^{er} janvier 2024, pour financer l'ensemble de ces projets de Mobilité, suite à la décision en Conseil Communautaire du 26 septembre 2023.

Contribution aux finalités :





Transports et Mobilités

Le Vélo sur le territoire c'est :

405 km

De sentiers à vocation cyclable

231 km

De voies déjà praticables

70 km

de voies à réaménager

33 km

de voies cyclables à créer

Schéma Vélo Communautaire :

En parallèle du Plan Global de Déplacement, Clisson Sèvre et Maine Agglo a réalisé un Schéma Vélo communautaire, travail collaboratif avec les 16 communes, qui prévoit **une cohérence et la continuité des itinéraires sur l'ensemble du territoire.**

Il s'appuie sur une étude de faisabilité réalisée en 2020, qui fournit des préconisations techniques sur les aménagements et des estimations de coûts de travaux.

Le Schéma Vélo s'inscrit sur le long terme, les travaux ont débuté en 2018 et devraient se terminer en 2028.

La programmation budgétaire du Schéma vélo a été adoptée mi 2021 en Conseil Communautaire.

D'ici 2024, le soutien financier de la Communauté d'Agglomération envers les communes représente un investissement de 5,38 millions €. Les travaux sont également rendus possibles par le soutien financier de l'État, de la Région Pays de la Loire et du Département Loire-Atlantique.

Contribution aux finalités :





Transports et Mobilités

**La location longue
durée de VAE sur le
territoire c'est :**

80

**VAE « standards »
tout équipés**

180

utilisateurs en 1 an

15

VAE spéciaux

**Des changements
de pratique
engendrés**

La location de Vélos à Assistance Électrique (VAE)

Clisson Sèvre et Maine Agglo propose depuis octobre 2022 la location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE), en partenariat avec le service départemental Vélila.

180 utilisateurs se sont inscrits depuis la mise en route de ce service, et les 80 VAE « standards » sont loués. En un an de fonctionnement, plus de 29 000 km ont été parcourus par les utilisateurs.

Les motifs de motivation de location évoqués par les usagers sont :

- Un motif écologique à 67 %,
- Un motif économique pour 63 %,
- Un motif pratique pour 42 %,
- Et enfin un motif lié au bénéfice pour la santé pour 41 % des répondants.

65 % des usagers estiment que le service de location les a incité à changer leurs habitudes de déplacements.

Depuis le 4 septembre 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose également 15 VAE « spéciaux » en location longue durée. Ces vélos électriques cargo ou longtail (rallongé à l'arrière) permettent de transporter deux enfants, ou des objets volumineux en sécurité. Ils permettent de remplacer la voiture individuelle pour des trajets du quotidien.

Contribution aux finalités :





Transports et Mobilités

**Le défi mobilité 2023
c'est**

299

participants

1 291

**trajets écomobiles
réalisés**

Défi mobilité

Pour la 5^{ème} année consécutive, Clisson Sèvre et Maine Agglo a participé en 2023 au Défi Mobilité en Pays de la Loire. Il permet d'inciter les habitants à tester et/ou à changer leurs habitudes de déplacements pour se rendre au travail ou dans un établissement scolaire.

L'écomobilité prend plusieurs formes : marche à pied, vélo, trottinette, transports en commun, covoiturage, ou télétravail.

Sur cette période, ce sont 14 établissements qui ont participé au Défi Mobilité, en mobilisant au total 299 participants qui ont effectué près de 1 300 trajets écomobiles.

Contribution aux finalités :





Patrimoine public

**Chauffage par pompe
à chaleur et
géothermie**

114 panneaux
photovoltaïques
ayant produit

33 MWh
sur l'année 2023

Suivi du nouveau siège communautaire :

Lors de la construction de son nouveau siège, Clisson Sèvre et Maine Agglo a souhaité s'engager dans une démarche de qualité environnementale, notamment au niveau de la gestion de l'énergie, grâce à :

- Une conception bioclimatique
- Une isolation par l'extérieur
- Une supervision
- Le recours aux énergies renouvelables, via un chauffage par géothermie (120m de profondeur) et pompe à chaleur, et la production d'électricité via 114 panneaux photovoltaïques sur le toit.

Le bâtiment a été mis en service fin mars 2022.

Les panneaux photovoltaïques sur toiture ont produit 33 MWh sur l'année 2023, la première année complète de l'installation. Cette production est 100% autoconsommée. .

Contribution aux finalités :





860

points

lumineux environ dont
110 en LED

410

points

lumineux vétuste
environ

41%

d'économie d'énergie
prévues avec le
remplacement des
410 points lumineux
vétustes

Schéma directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) des Zones d'activité économique :

Au 1^{er} semestre 2023, Clisson Sèvre Maine Agglo a missionné son gestionnaire de patrimoine d'éclairage public pour la réalisation d'un Schéma directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) des Zones d'activité économique.

Le but du SDAL est de donner un cadre général à la rénovation de l'éclairage public en prenant en compte :

- Le besoin réel d'éclairer l'espace public
- La limitation de la dépense énergétique
- L'intégration du développement durable, en particulier la prise en compte des trames verte, bleu et noir
- La maîtrise des coûts de fonctionnement

Fin 2023, le Bureau Communautaire a validé le plan d'action suivant:

- Le remplacement des 410 luminaires vétustes sur une période de 3 ans,
- La conservation des mâts existants afin de favoriser l'investissement sur le matériel d'éclairage,
- La limitation des horaires d'utilisation en lien avec chaque commune.

Et ce, afin d'atteindre les objectifs suivants:

- La diminution de 41% de la consommation d'énergie,
- La diminution de la pollution lumineuse.

Contribution aux finalités :





Développement économique

7 animations

autour de la
transition
écologique

57

entreprises
touchées

La semaine des transitions :

Pour cette seconde édition de la semaine des Transitions, l'Alter Eco a organisé 7 animations en 5 jours. Afterwork, témoignages, conférences, ateliers, tables-rondes ont rythmé cette semaine avec 2 temps forts qui se sont déroulés à l'entreprises les Côteaux Nantais et au Domaines Landron (viticulteur).

Durant cette semaine différentes thématiques ont été abordées, toutes en lien avec la transition écologique :

- ✓ Le slow Design :
- ✓ Les entreprises à mission :
- ✓ La logistique décarbonée :
- ✓ La transition organisationnelle :
- ✓ Le récit écologique :
- ✓ Le numérique responsable :
- ✓ La transition agricole :

Au total, ce sont 81 personnes (hors élus et services) qui ont participé à la semaine des Transitions, représentant 57 entreprises uniques.

Contribution aux finalités :





*Le parcours
transition
écologique c'est*

7 entreprises
accompagnées

Pendant **8** mois

Le parcours transition écologique :

La nécessaire transition écologique invite à questionner le modèle économique des entreprises. C'est pourquoi, Clisson Sèvre Maine Agglomération en partenariat avec l'ADEME Pays de la Loire et l'association Mission Change a conçu un parcours unique et innovant dédié aux Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries.

Il s'agit d'un parcours sur-mesure en 6 étapes sur 8 mois mêlant accompagnement individuel et temps d'intelligence collective en lien avec l'écosystème local et régional. Pour cette première promotion, 7 entreprises du territoire de Clisson Sèvre Maine Agglomération, n'ayant pas encore démarré leur transition écologique, ont souhaité rejoindre le parcours.

Le parcours porte sur un accompagnement individuel apprenant de 8 mois sous forme de diagnostic et de premiers pas à la transformation des modèles économiques des 7 entreprises engagées.

Le parcours est composé :

- De temps individuels sur mesure notamment pour la partie diagnostic (comportant une approche climatique et une analyse des limites du modèle compte tenu des risques) et la préparation de la feuille de route (objectifs, plans d'actions, planification, conduite du changement)
- De 4 journées en inter-entreprises pour favoriser l'intelligence collective et les regards croisés entre entreprises sur les parties : comprendre, inspirer, projeter le modèle de demain et planifier/diffuser.

Contribution aux finalités :





PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES, AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

Cycle de l'eau

Patrimoine public

Urbanisme et habitat



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le cycle de l'eau



La gestion de l'eau sur le territoire c'est :

En assainissement collectif :

440 km

De réseau

31 stations

D'épuration

En eaux pluviales :

288 km

De réseau estimé

90 bassins de
rétention

Prise de compétence à l'Agglo

Dans le cadre de la loi NOTRe prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « eau » vers les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020, l'Agglo a pris la compétence eau et assainissement, qui regroupe :

- l'eau potable,
- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,
- la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).,
- les eaux pluviales urbaines

Depuis 2020, le service se structure pour répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître et entretenir le patrimoine transféré des communes à l'agglo (ouvrages, canalisations...).
- Mettre en place et structurer une gestion patrimoniale efficiente
- Préserver le milieu naturel en limitant le nombre de débordements via la réhabilitation de conduites, la suppression des réseaux recueillant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, la suppression des branchements non conformes chez les particuliers
- Réviser ou mettre en place des zonages d'assainissement et d'eau pluviale cohérents avec les PLU des communes, et contribuer à la définition d'une stratégie communautaire d'aménagement du territoire

La poursuite de cette structuration a eu lieu en 2023 par le lancement d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales urbaines à l'échelle de l'Agglo, qui se poursuivra en 2024 avec un état des lieux précis du territoire en assainissement collectif et eaux pluviales (géoréférencement des conduites et branchements notamment).

Contribution aux finalités :



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Le cycle de l'eau

La compétence eau potable c'est :

- ✓ La production d'eau potable
- ✓ Le transport de l'eau potable jusqu'à son lieu de stockage
- ✓ La distribution aux usagers

La gestion de l'eau potable à l'échelle du territoire c'est :

780 km

de réseau de distribution

5 réservoirs

25 000

abonnés

La prise de compétence distribution d'eau potable et la tarification incitative

Dans le cadre de la loi NOTRe, les élus du Conseil Communautaire ont pris la décision de placer Clisson Sèvre et Maine Agglo au cœur de la gestion du service eau potable. C'est ainsi que la compétence « distribution d'eau potable » a été restituée au 1er juillet 2022 à l'agglomération, la production et le transport étant toujours délégués au Syndicat d'alimentation en eau potable de Vignoble-Grandlieu, permettant de préserver la solidarité des territoires et la sécurisation de l'alimentation en eau.

Ainsi, en 2022 puis en 2023, le Conseil Communautaire a voté des tarifs d'eau potable pour les abonnés du territoire, permettant d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble des communes de l'agglomération (égalité de traitement). Le tarif voté par les élus de l'agglomération est cohérent par rapport au projet de territoire et s'inscrit entièrement dans la démarche du PCAET (tarif incitatif à la réduction des consommations, croissant en fonction du volume consommé mais plus faible pour les abonnés domestiques qu'auparavant)

Le service se structure pour répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître et entretenir le patrimoine transféré ;
- Mettre en place une gestion patrimoniale efficiente, incluant une stratégie de réduction des fuites ;
- Lancer en 2024 une étude diagnostic et schéma directeur à l'échelle de l'agglomération, dont l'objectif sera de définir une programmation des investissements pour les prochaines années ;
- Garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée jusqu'au robinet des consommateurs.

Une chargée de mission eau potable a été recrutée pour accompagner cette prise de compétence.

Contribution aux finalités :



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le cycle de l'eau



Transfert de la station d'épuration de la Gausserie à la Planche, c'est:

- l'abandon d'une station d'épuration obsolète et vieillissante de 40 EH

- l'amélioration du rejet au milieu naturel (l'Ognon) qui était non conforme

- Le traitement par une station à boues activées qui pouvait accepter cette charge supplémentaire

Travaux sur stations d'épuration

Les rénovations des stations d'épuration visent à :

- Entretenir le patrimoine vieillissant de certains ouvrages
- Protéger le milieu naturel en limitant les débordements dans les cours d'eau.
- Mieux traiter la pollution issue des stations d'épuration en rénovant les filières de traitement des eaux usées par des filières ayant de meilleures performances et de meilleurs rendements.

Transfert de la station d'épuration de la Gausserie à la Planche vers la station d'épuration du bourg :

La station d'épuration de la Gausserie (filtre coco) de 40 EH (équivalents habitants) devait être réhabilitée ou abandonnée (système prioritaire de l'Agence de l'Eau) car elle ne traitait plus correctement les effluents et ne répondait plus aux normes de rejet des eaux traitées. Après une étude faisabilité, le choix a été fait de la transférer sur la station d'épuration du bourg de 2000 EH, qui a la capacité organique de traiter ces effluents supplémentaires (débit de 5,5 m³/j).

Les travaux ont été achevés en 2023, et l'ancienne station a été transformée en poste de relevage. Quelques abonnés qui étaient en assainissement non collectif ont été également raccordés au réseau créé, améliorant ainsi leur confort en matière d'assainissement.

Tous ces travaux ont été réalisés en assurant la continuité de service (ancienne station d'épuration en exploitation) et avec une subvention de l'agence de l'Eau Loire Bretagne..

Contribution aux finalités :



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le cycle de l'eau



**Diminution des rejets
d'eaux usées au
milieu naturel**

**Protection &
préservation de la
ressource en eau**

Réseau eaux pluviales

Mise en séparatif à Clisson du quartier Fief des Pommiers – Phase Nord -Ouest :

Après les travaux de la phase nord-est à cheval sur 2022 et 2023, les travaux se sont poursuivis dans le quartier du Fief des Pommiers à Clisson pour séparer les réseaux d'eaux usées et l'eau pluviale et renouveler le réseau d'eau potable.

Les travaux majeurs 2023 ont eu lieu sur la rue du docteur Boutin, axe majeur de la ville de Clisson, qui a dû être fermé pendant 2,5 mois pour les travaux d'eau et d'assainissement, après le Hellfest et pendant tout l'été pour limiter les nuisances, mais impactant malgré tout les riverains, certains commerces, le tourisme, les transports scolaires et la collecte des ordures ménagères par la mise en place de déviations.

La ville de Clisson a profité de ces travaux pour effacer les réseaux aériens et refaire entièrement la voirie, y incluant des aménagements de sécurité et un chaudiou, ce qui a expliqué la durée de fermeture globale de 4 mois de la chaussée.

Avec 162 habitations desservies, le quartier du Fief des Pommiers à Clisson est l'un des plus impactant sur la station de Clisson-Gorges. L'objectif de ces travaux est donc d'éviter le traitement d'eaux pluviales à la station et de limiter la saturation du réseau en cas de fortes pluies.

58 % des eaux arrivant à la station d'épuration de Clisson-Gorges sont en effet des eaux de pluie qui n'ont pas besoin d'être traitées avant de retourner à la nature.

En parallèle, le réseau d'eau potable fuyard a été renouvelé, limitant ainsi les fuites sur le réseau.

Contribution aux finalités :





**Diminution des
rejets d'eaux usées
au milieu naturel**

**Protection &
préservation de la
ressource en eau**

**L'assainissement non
collectif, c'est :**

- **4560**
installations à
l'échelles des 16
communes
- **Un objectif de**
60% de
conformité à la fin
du mandat

Amélioration de l'état de conformité du parc d'assainissement non collectif

Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose de la compétence assainissement non collectif depuis sa création en 2017.

Chaque usager d'assainissement non collectif dispose d'une mini station d'épuration chez lui, qu'il doit dimensionner et entretenir, sous contrôle du SPANC, et qui constituent autant de rejets diffus au milieu naturel qu'il y a d'installations. L'impact ponctuel cumulé au milieu naturel est donc majeur si des non-conformités existent.

Avec 4560 installations d'assainissement non collectif réparties sur les 16 communes, Clisson Sèvre et Maine Agglo disposait en 2021 d'un mauvais état de parc, puisque seulement 46% des installations étaient conformes à cette date. Les élus de l'agglomération ont donc décidé en 2022 de prioriser cette reconquête du milieu naturel dans le projet de territoire en mettant en place des mesures pour atteindre un taux de conformité de 60% des installations en 2026. Cette démarche s'inscrit entièrement dans la démarche du PCAET.

Ainsi, les mesures suivantes se sont développées en 2022 puis ont été véritablement opérationnelles en 2023 :

- Augmentation de la fréquence de contrôles pour les installations non conformes : tous les ans pour les usagers ne disposant pas d'installations, tous les 4 ans pour les usagers ayant un dispositif présentant des risques pour la santé et l'environnement
- Recrutement de 3 techniciens supplémentaires de la cellule contrôle de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Mise en place de pénalités financières pour les usagers ne disposant pas d'installations ou suite à une vente immobilière, pour contraindre à la réhabilitation

Contribution aux finalités :





Stockage des eaux pluviales à la parcelle pour les nouvelles constructions de l'Agglo

Utilisation de l'eau de pluie dans les chasses d'eau des sanitaires, couvrant 71% de nos besoins sur 2023.

Gestion des eaux pluviales sur le patrimoine bâti intercommunal :

- **Noues de stockage :**

Les deux nouvelles constructions (siège et équipement aquatique) sont dotées de noues de stockage des eaux pluviales : ces « réservoirs » à la parcelle sont créés pour réguler les débits de rejet au milieu naturel en cas de forte pluie en créant des stockages.

- **Récupération des eaux de pluie :**

Le siège communautaire et l'Alter éco sont équipés de cuves pour la récupération des eaux de pluie. Cette eau est utilisée pour alimenter les chasses d'eau des sanitaires. Le dispositif de comptage en place remonte une couverture de 71% de nos besoins grâce à l'eau de pluie en 2023.

Des disconnecteurs permettent de séparer le réseau d'eau pluviale du réseau d'eau potable alimentant ces chasses d'eau.

Contribution aux finalités :





Révision du Schéma de cohérence territorial (SCOT) pour répondre notamment aux prochains défis de sobriété foncière imposés par la législation, le ZAN «zéro artificialisation nette »

Révision du schéma de cohérence territorial (SCOT) :

Le syndicat mixte du pays du vignoble nantais a décidé en 2020 la révision du schéma de cohérence territorial (SCOT).

Cette nouvelle révision vise à répondre à des besoins d'actualisation juridique (loi ELAN, ordonnances du 17 juin 2020 notamment) et à ajuster le projet au regard des nouveaux défis qui se posent au territoire, notamment en termes de sobriété foncière. L'un des principaux objectifs du SCOT est en effet de limiter la consommation d'espace et d'appliquer le « zéro artificialisation nette » (ZAN) issu de la loi climat et résilience d'août 2021.

En 2023, la collectivité :

- A participé à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT, grâce aux réunions du comité de pilotage (élus) et du Bureau communautaire. Le projet de PAS a été débattu lors du comité syndical du Pays du 27 mars 2023
- A engagé un travail permettant d'atteindre l'objectif ZAN dans le cadre de ses projets de développement (notamment de parcs d'activité et d'équipements à vocation supra communale).
- A participé à la mise en place d'outils d'observation et de calcul de la consommation foncière sur son territoire, en collaboration avec le Pays du Vignoble Nantais, l'AURAN, la DDTM, le CD44 et la communauté de communes de Sèvre et Loire.

Contribution aux finalités :





Un portrait de territoire sur:

- **Un inventaire des milieux naturels et de l'aménagement du territoire**
- **un recensement des espèces faunistiques et floristiques observées**

Portrait de territoire de la biodiversité

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Logne et Grand-Lieu a été missionné par La Région des Pays de la Loire afin de réaliser un portrait de notre territoire sur la biodiversité.

Ce travail d'inventaire recense tout d'abord la géographie physique du territoire (relief, géologie, ...), les milieux naturels (les cours d'eau et leur état écologique, les zones humides, les étangs, les mares, les boisements et haies), l'aménagement du territoire (l'occupation et l'usage des sols, l'agriculture, la pollution lumineuse).

Puis le document recense les observations des espèces faunistiques et floristiques:

- Les plantes à fleurs et fougères
- Les amphibiens
- Les reptiles
- Les oiseaux
- Les mammifères
- Les poissons et les cours d'eau patrimoniaux
- Les invertébrés

Les données remontées dans ce document reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne sont pas exhaustives.

Le niveau de connaissance pour les différents groupes taxonomiques faune flore est globalement faible à l'échelle de Clisson Sèvre et Maine Agglomération. La réalisation d'atlas de la biodiversité communal (ABC) permettrait d'améliorer ces connaissances.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Transports et mobilités

Alimentation

Tourisme

Urbanisme et habitat





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Transports et mobilités

18 km
d'itinéraires
cyclables déjà
aménagés

Aménagements cyclables engagés en 2023

Les aménagements cyclables constituent un réseau cyclable intercommunal et facilitent les déplacements entre communes voisines, pour favoriser une utilisation du vélo au quotidien, notamment pour les trajets domicile-travail et vers les pôles de centralité : gares, établissements scolaires, parcs d'activités, centres-villes et commerces.

Dans le cadre de son Schéma Vélo communautaire, Clisson Sèvre et Maine Agglo consacre un budget dédié à l'aménagement d'itinéraires cyclables, à hauteur d'environ 900 000 € par an à partir de 2022 (soit près de 16 € / hab. / an).

Près de 18 km d'itinéraires cyclables ont été aménagés sur le territoire depuis le début des travaux en 2020, soit 6 km en 2023.

Les itinéraires cyclables réalisés au titre de l'année 2023 sont:

- Une liaison cyclable transverse, à Maisdon-sur-Sèvre, en partie en voie verte, de plus de 4 km.
- Des aménagements cyclables à Haute-Goulaine de type marquage et signalisation, sur la rue de la Blandellerie, la rue des Sports et la rue du Château, pour un total de 1 940 mètres linéaires.
- L'installation d'une signalétique cyclable dans le centre-bourg de Boussay.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Alimentation

2023

121

exploitations agricoles ayant répondu à l'enquête

785

répondants à l'enquête habitants

11

marchés de plein vent sur le territoire

Diagnostic agricole et alimentaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté d'agglomération a lancé en 2023 un diagnostic complet autour de l'alimentation et des circuits courts, dans le but d'étudier les possibilités de développer une alimentation plus « locale ».

Ce diagnostic a été confié conjointement à la Chambre d'agriculture et l'Agence d'urbanisme de la région nantaise, l'AURAN.

La Chambre d'agriculture a ainsi interrogé tous les agriculteurs (hors viticulture) sur le territoire, pour connaître leurs productions, leurs débouchés, et leur appétence pour les circuits courts.

L'AURAN a interrogé des transformateurs, et réalisé une cartographie des différents modes de distribution alimentaire sur le territoire (les marchés de plein vent, les AMAP, les épiceries, les Grandes et Moyennes Surfaces, ...)

Tous ont été interrogés sur les freins et leviers au développement des circuits courts sur le territoire.

Ce diagnostic a également inclus une enquête auprès des habitants, et un focus groupe.

De ces diagnostics sont ressortis les principaux enjeux du territoire:

- La production et les activités agricoles
- Le développement de la filière alimentaire locale
- L'alimentation et le consommer local

Fin 2023, 2 séminaires d'acteurs économiques et de partenaires institutionnels sont venus nourrir les réflexions sur le plan d'action.

L'étude va se poursuivre en 2024 avec la rédaction puis la mise en œuvre d'un plan d'action.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Tourisme

- ✓ **1 sentier GRP (Grande Randonnée de Pays)**
- ✓ **26 boucles pédestres**
- ✓ **Entretenus annuellement**
- ✓ **Très bon niveau qualitatif**

Sentiers pédestres

Clisson Sèvre et Maine Agglo a pour objectif la préservation et la sauvegarde du réseau de sentiers pédestres inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

L'Agglomération dispose d'un réseau de sentiers pédestres d'environ **300 kilomètres** composé :

- d'un **sentier linéaire de Grande Randonnée de Pays** (GRP) qui longe les rivières de la Sèvre nantaise et de la Maine
- de **26 boucles pédestres** de 5 à 20 Km

L'Agglomération se place dans une démarche raisonnée de développement du réseau de sentiers, en privilégiant la qualité à la quantité. Ainsi la moitié des sentiers sont classés en 1^{er} niveau de qualité, c'est-à-dire avec moins de 25% de cheminement sur goudron.

Ces sentiers font l'objet d'un entretien et d'un balisage annuel garantissant ainsi à la population le meilleur confort et la meilleure sécurité possible.

L'entretien manuel de ces sentiers pédestres est confié à **des chantiers d'insertion**. Cela représente environ 43 kilomètres de chemins entretenus ainsi chaque année. Le reste des sentiers fait l'objet d'un entretien mécanique.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Urbanisme et Habitat

Approuvé en 2021, le **premier Programme Local de l'Habitat (PLH)** de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage sur la mise en œuvre d'une **politique de l'habitat ambitieuse**, avec la production de logements pour répondre à la croissance démographique.

Programme Local de l'Habitat

Ce Programme Local de l'habitat se décline en 5 grandes orientations :

- Anticiper le développement du territoire
- Produire une offre nouvelle
- Conforter la qualité de l'habitat existant
- Mieux accompagner les différents publics
- Suivre et animer le PLH

Les chiffres clés des **objectifs** du PLH :

- une croissance annuelle de **+1,2 %** entre 2021 et 2027 (durée du PLH), soit 60 889 habitants au 1er janvier 2026
- une production de **2 474 logements sur les 6 ans** du PLH, soit 412 logements par an
- au moins **449 logements locatifs sociaux** sur les 6 ans du PLH, soit 75 logements par an
- au moins **15 logements privés conventionnés ANAH** sur les 6 ans du PLH
- au moins **299 logements en accession à prix maîtrisé** (Prêt Social Location Accession PSLA, Bail Réel Solidaire BRS et terrains à bâtir communaux)

Une chargée de mission anime ce programme.

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Urbanisme et Habitat

Les actions du PLH mises en œuvre en 2023 portent sur :

Une étude résidence jeunes actifs

La subvention de 9 logements locatifs sociaux

Programme Local de l'Habitat

en 2023 la collectivité:

- A réalisé avec l'URHAJ une étude sur les besoins en logements des jeunes actifs dont les préconisations, notamment la volonté de construire une résidence habitat jeunes d'environ 20 places d'hébergement et le déploiement du dispositif Habitat Temporaire chez l'Habitat (HTH) sur le territoire, seront mises en œuvre à partir de 2024.
- A attribué une subvention de 24 700 euro pour la réalisation d'une opération de 9 logements locatifs sociaux sur le territoire, en application du règlement d'intervention en faveur du logement social mis en place par la collectivité en 2022

Contribution aux finalités :





ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Urbanisme et Habitat

Les actions du PLH mises en œuvre portent, sur les 16 derniers mois, sur:

L'animation de :

- **travaux de rénovation énergétique pour 15 logements**
- **maintien à domicile pour 25 logements**

Programme Local de l'Habitat

en 2023 la collectivité:

A poursuivi le déploiement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) 'précarité énergétique' et 'maintien à domicile' (lancé en 2022) articulé avec la PTRE. Ce programme en partie financé par l'ANAH, dont la collectivité a confié l'animation à Citémétrie, vise la réhabilitation de 160 logements entre juillet 2022 et juillet 2024 : 100 logements pour la rénovation énergétique et 60 logements pour le maintien à domicile des propriétaires. Pour la réalisation de ce programme, la collectivité a signé en 2022 une convention avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique délégataire des aides de l'ANAH sur le territoire.

Entre juillet 2022 et octobre 2023, le PIG a permis la réalisation par des propriétaires occupants, de travaux liés au maintien à domicile pour 25 logements et liés à la lutte contre la précarité énergétique pour 15 logements. 870 704 euro HT de travaux ont été engagés (286 031 euro HT pour le maintien à domicile et 584 673 euro HT pour l'énergie). 601 663 euro de subventions ont été demandées auprès des financeurs (ANAH, Région Département...) pour financer ces travaux.

Contribution aux finalités :





COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Transports et mobilités

Urbanisme et habitat





53

établissements
desservis

5686

élèves utilisant les
transports
scolaires

Transports scolaires

Un service complet de transports scolaires est organisé sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, depuis les communes de résidence des élèves vers leurs établissements scolaires (primaires, collèges et lycées). Le nombre d'utilisateurs est relativement stable par rapport à l'année scolaire 2022-2023.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- **4 685 élèves** de Clisson Sèvre et Maine Agglo sont inscrits aux transports scolaires, dont 15,6 % sont des élèves primaires, 55,6 % sont des collégiens et 28,8 % sont des lycéens.
- **1 001 élèves** des territoires voisins bénéficient également de transports scolaires à destination des établissements (collèges et lycées) du territoire communautaire.

Concernant les établissements scolaires desservis :

- **31 écoles** primaires (publiques et privées) ;
- **15 collèges** (publics et privés), dont 7 sur le territoire communautaire ;
- **7 lycées** (publics et privés), dont 2 sur le territoire communautaire ;

Contribution aux finalités :





Transport à la demande :

Compétence régionale déléguée à l'Agglo

Transport A la Demande

Un service de transport à la demande est mis en place depuis plusieurs années par la Région des Pays de la Loire, pour les habitants du territoire du Vignoble.

Ouvert à tous les publics, il permet aux habitants de se rendre sur le lieu qu'ils souhaitent depuis leur domicile (ou tout autre point de montée). Ce service fonctionne, sur inscription et réservation préalables, les mardi et jeudi matin, et les mercredi et vendredi toute la journée, sur des créneaux fixes.

Les destinations sont possibles sur toutes les communes du territoire du Vignoble, sur toutes les communes limitrophes au territoire du Vignoble, ainsi que sur certains pôles de santé (tels que le Pôle médical Sud-Loire de Mauvoisins, et le Pôle hospitalier d'Ancenis).

Ce service est amené à évoluer à partir du 1^{er} juillet 2024, avec le déploiement d'une offre socle régionale, qui implique un fonctionnement du lundi au vendredi, de 7h à 19h, avec une desserte de point d'arrêt à point d'arrêt.

Contribution aux finalités :





Le covoiturage des habitants de l'Agglo c'est:

161 tonnes de
CO2 économisées en 12
mois

52 567 litres
de pétrole économisés en
12 mois

3014
véhicules partagés sur le
mois d'octobre 2023

Covoiturage

Depuis juillet 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose aux habitants et aux actifs du territoire une nouvelle solution de mobilité, par le biais d'une plateforme de mise en relation de covoiturage.

Cette action de promotion du covoiturage du quotidien se caractérise notamment par un accompagnement personnalisé des entreprises du territoire, pour faciliter les changements de pratiques de mobilité de leurs salariés.

Cette offre vient en complémentarité de l'incitation financière apportée par la Région des Pays de la Loire auprès de tous les covoitureurs du territoire.

En parallèle, Clisson Sèvre et Maine Agglo a lancé fin 2023 une étude d'opportunité pour la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique sur la RD137, en partenariat avec Grand Lieu Communauté. Cette étude doit mettre en évidence le potentiel d'utilisateurs et les coûts induits d'un tel service, sur un axe routier très fréquenté entre Montaigu-Vendée et Nantes Métropole.

Contribution aux finalités :



COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Urbanisme et habitat



Etude de
revitalisation menée
à l'échelle des
centres bourgs des
16 communes du
territoire

5 communes:

Clisson
Gétigné
Gorges
La Haye Fouassière
Haute-Goulaine

Ont signé la
convention ORT

Petites Villes de Demain

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour **conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.**

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. **Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.** Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des **territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.**

En 2023, la collectivité :

- A participé à l'animation du programme PVD en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les communes concernées et les partenaires de la convention, afin d'enrichir les actions et favoriser la mobilisation autour du programme
- A promu le dispositif ORT à l'échelle du territoire communautaire et mis en œuvre les actions entrant dans le champ de ses compétences (notamment en ce qui concerne l'habitat).

Contribution aux finalités :





TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Gestion des déchets





Le PLPDMA c'est :

- Des objectifs ambitieux de réduction des déchets
- Un plan d'actions détaillé établi pour 6 ans
- Des thématiques variées :
 - Gaspillage alimentaire
 - Déchets alimentaires et déchets verts
 - Consommation responsable
 - Déchets des entreprises
 - Eco-exemplarité

Elaboration du Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Clisson Sèvre et Maine Agglo : phase de diagnostic.

L'élaboration d'un **programme de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) est obligatoire depuis la loi Grenelle II de 2012. Son contenu et son mode d'élaboration sont décrits dans le décret du 15 juin 2015 relatif aux PLPDMA.

Le service déchets de Clisson Sèvre Maine Agglo est engagé depuis de nombreuses années dans une **démarche volontaire de prévention des déchets**.

A la suite d'un 1er plan de prévention (2011-2016), le service déchets de l'agglomération a continué à développer ses actions de prévention sur son territoire (animations scolaires, compostage individuel, ateliers de sensibilisation, événements, etc.) jusqu'à aujourd'hui hors d'un cadre structuré.

Afin de se conformer au cadre légal en vigueur et avec pour priorité la prévention des déchets, le service déchets a décidé d'élaborer son PLPDMA pour la période 2024-2030 avec de nouveaux objectifs et de nouvelles actions.

- ⇒ Le diagnostic du territoire, réalisé en 2022, a été complété en 2023 par une enquête téléphonique auprès des habitants, sur leurs pratiques et attentes en matière de réduction et tri des déchets
- ⇒ Une démarche de concertation avec les acteurs locaux a été menée en 2023, avec notamment des rencontres et ateliers thématiques, afin de co-construire le projet de PLPDMA qui devrait être adopté en 2024

Contribution aux finalités :





TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Gestion des Déchets

3 temps de concertation

1 visite des usines de traitement des déchets

14 élus impliqués

50 partenaires sollicités

PLPDMA/ Poursuite de la concertation territoriale

1^{er} temps de concertation en février 2023 :

Une première rencontre des partenaires en début d'année a permis de partager le diagnostic et de présenter le calendrier des ateliers qui seraient organisés dans l'année.

Visite des usines de traitement des déchets en avril 2023 :

9 partenaires présents pour visiter le tri mécano biologique de Bourgneuf en Mauges et le centre de tri des déchets de Saint Laurent les Autels avec Valor3e.

1^{er} atelier en juillet 2023 :

8 partenaires présents pour travailler sur deux thématiques du PLPDMA :

- La réduction du gaspillage alimentaire
- La consommation responsable

2^{ème} atelier en octobre 2023 :

10 partenaires présents pour travailler sur deux thématiques du PLPDMA :

- La réduction du gaspillage alimentaire
- La consommation responsable

Les pistes d'actions issues des ateliers ont été restituées en Comité de pilotage auprès des élus impliqués. L'instruction des propositions est en cours, dans le cadre de la construction du projet de plan d'action.

Contribution aux finalités :





Marché de prestation avec Compost In Situ permettant de :

- Faciliter le tri des biodéchets des habitants.
- Réduire d'1/3 le poids de la poubelle d'ordures ménagères.
- Valoriser ces biodéchets en compost de qualité pour amender les terres agricoles locales.

7 sites déployés

Collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire :

Depuis 2012, Clisson Sèvre et Maine Agglo accompagne les habitants dans la mise en place de **composteurs partagés** dans les quartiers ou en pied d'immeuble.

Ces composteurs partagés, accessibles au grand public, ont vu leur fréquentation augmenter au fil des ans, nécessitant la mise en place d'un nouveau mode de gestion par des points d'apport volontaire de biodéchets.

Depuis mai 2021, l'Agglo a débuté un partenariat avec la coopérative **Compost In Situ** basée à La Chapelle sur Erdre (44), afin de **collecter les biodéchets des habitants en points d'apport volontaire sur 3 communes de son territoire (Clisson, Monnières, Remouillé), soit 6 sites au total.**

Un nouveau site a vu le jour fin 2022 au sein de la résidence Le Val de Moine situé sur la commune de Clisson, un collectif de 116 logements.

Le partenariat avec Compost In Situ a été poursuivi en 2023 dans le cadre d'un marché public. Clisson Sèvre et Maine Agglo comptabilise environ **300 foyers** inscrits au service en 2023, avec **plus de 38 tonnes collectées de janvier à octobre 2023.**

Ce modèle de gestion des déchets alimentaires devrait progressivement être développé sur les secteurs les plus denses du territoire.

En complément, Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit la vente des composteurs à prix aidé.

Contribution aux finalités :





TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Gestion des déchets

Partenariat avec les structures locales du réemploi :

- La Récupérette
- Le Grand Détournement
- Patmouille

Réemploi d'objets valorisables :

Depuis plusieurs années, Clisson Sèvre et Maine Agglo, dans le cadre de son réseau de déchèteries/haltes éco-tri, entretient un partenariat avec 2 associations du territoire afin d'assurer une **collecte séparative**, puis le **réemploi d'objets valorisables** déposés dans les déchèteries et haltes éco-tri du territoire.

Les déchets pris en charge par ces associations pour le réemploi dans leurs locaux respectifs sont notamment : les meubles, vêtements, la vaisselle, livres, jouets, outils de bricolage ou jardinage, appareils HI-FI et petits appareils électriques, etc.

C'est ainsi **30 à 40 tonnes** qui peuvent être pris en charge chaque année par l'association Patmouille sur les sites de Clisson, Gétigné et La Haye-Fouassière, et environ **20 tonnes** par l'association Le Grand Détournement sur le site de la halte éco tri de Remouillé.

En parallèle, en 2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo a également conclu un partenariat avec La Récupérette, acteur local du réemploi, qui assure la récupération d'objets, meubles et matériaux (après dons de particuliers) en vue d'une revalorisation et évitant ainsi un dépôt en déchèterie

Contribution aux finalités :





TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Gestion des déchets

Partenariat avec La
Cicadelle pour :

40 animations

3 thématiques

Plus de

1000
enfants sensibilisés

Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets pour les élèves des classes de primaire :

Depuis plusieurs années, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose aux écoles primaires du territoire des animations de sensibilisation via un partenariat avec l'association Cicadelle.

Chaque année, **40 créneaux d'animations** sont proposés aux écoles du territoire autour des thèmes suivants :

- La sensibilisation au tri
- Le compostage
- La réduction des déchets à la source
- Consommer autrement
- Le gaspillage alimentaire

Contribution aux finalités :





En 2022 :

23874
tonnes

déposées sur les 4
déchetteries et
haltes éco tri
(-13% par rapport à 2021)

soit 409,5
kg/habitant/an

dont
39% de gravats
26% de végétaux

Nouveau règlement des déchetteries et haltes éco-tri :

Face à l'augmentation très conséquente des dépôts en déchèteries ces dernières années, Clisson Sèvre et Maine Agglo a travaillé un plan de réduction des apports en déchèteries, puis a émis un nouveau règlement, validé en Conseil Communautaire du 13 décembre 2022, pour une application au 31 mars 2023.

En effet, le diagnostic réalisé a fait état de 27 209 tonnes qui ont été déposées et traitées en 2021, soit 5000 de plus qu'en 2018 et 2019 et même 6000 par rapport à 2020 (année de confinements).

L'étude de la nature des dépôts a montré que les gravats occupent la tête du classement des progressions et des volumes. Concernant les gravats, notamment ceux amenés par des professionnels, des filières de collecte et de traitement spécifiques existent.

Des mesures phare ont ainsi été votées :

- Interdiction d'accès aux professionnels
- 12 passages par an compris dans l'abonnement pour les particuliers, les passages supplémentaires étant facturés 12€.
- Signatures de partenariats avec des ressourceries pour détourner certains déchets

Sur 2023, une nette baisse des tonnages de gravats (70%) a été constatée depuis la mise en place du nouveau règlement. Une baisse moyenne de 36% est par ailleurs constatée sur l'ensemble des autres flux collectés en déchèteries sur les 6 premiers mois d'application du nouveau règlement.

Contribution aux finalités :





23 113

**Bacs jaunes
distribués en 2023**

**Pour éviter la
consommation
annuelle de plus
d'1,9 millions de
sacs jaunes
jetables sur le
territoire**

Passage des sacs jaunes aux bacs de tri :

Clisson Sèvre et Maine Agglo a décidé en 2022 de conteneuriser la collecte des emballages ménagers sur l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire passer de la collecte en sacs jaunes translucides à la collecte en bacs jaunes.

La distribution des bacs jaunes a été réalisée en 2023, en deux temps :

- Une première phase de distribution de février à mai 2023, dans le cadre d'une prestation de service: 18 628 bacs jaunes distribués ;
- Une seconde phase de distribution de fin août à début octobre 2023, en régie : 4 485 bacs distribués.

Fin 2023, l'ensemble des particuliers en maison individuelle et des professionnels collectés dans le cadre du service public ont ainsi été équipés.

Le déploiement des bacs jaunes sera finalisé courant 2024 auprès des immeubles et de certains lotissements en cours d'aménagement.

Par ailleurs, certains secteurs bien ciblés sur lesquels l'utilisation des bacs jaunes n'apparaît pas être pertinente seront équipés courant 2024 de solutions en apport volontaire. En attendant, Clisson Sèvre et Maine Agglo continue d'assurer la collecte en sacs jaunes auprès des usagers concernés.

Le passage des sacs jaunes aux bacs jaunes vise à réduire l'utilisation du plastique jetable. En effet, chaque année, plus de 1,9 millions de sacs jaunes jetables étaient consommés à l'échelle de l'agglomération.

Cette évolution apporte aussi de meilleures conditions de travail aux agents de collecte, en matière d'ergonomie.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

Eco exemplarité

Plan de sobriété

Dématérialisations

Ressources humaines

Formations thématiques





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

L'Agglo c'est

194 agents

dont **47 %**
habitent sur le
territoire de l'Agglo

Plan de Déplacements Administration

Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit le déploiement des actions de son Plan de Déplacements Administration adopté en 2021, en proposant aux agents des alternatives à la voiture individuelle dans leurs déplacements du quotidien.

En complément du Défi Mobilité proposé aux agents de la collectivité, les principales actions déployées en 2023 sont :

- Mise à disposition de 2 Vélos à Assistance Electrique de service, pour les agents du siège ;
- Atelier d'initiation aux voitures électriques de service (7 participants) ;
- Atelier d'initiation aux VAE de service : 11 participants ;
- Installation d'un abri vélos à Aqua'Val Maine.

2023 a également vu l'évolution du dispositif d'Accueil des nouveaux agents intégrant la collectivité: un temps est programmé avec le service mobilités afin de présenter aux nouveaux agents : le Plan de Déplacements d'Administration, les dispositifs proposés pour inciter à des déplacements plus vertueux et économiques (covoiturage, transport collectif, forfait mobilité durable...).

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

En 2023,
43 agents ont pu
bénéficier du
Forfait Mobilité
Durable

Forfait Mobilité Durable

Le Forfait Mobilité Durable, mis en place depuis janvier 2022, a pour objectif d'encourager les agents de la collectivité à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation de leurs trajets domicile-travail.

Clisson Sèvre et Maine Agglo poursuit le déploiement des actions de son Plan de Déplacements Administration adopté en 2021, en proposant aux agents des alternatives à la voiture individuelle dans leurs déplacements du quotidien.

En pratique, le Forfait Mobilité Durable consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail. Les conditions d'éligibilité ont évolué en 2023, comme suit::

- avec un vélo personnel ou un vélo électrique personnel
- en tant que conducteur ou passager en covoiturage
- En utilisant un service de mobilité partagé (autopartage)
- En utilisant un engin de déplacement personnel motorisé (trottinette, mono-roues, gyropodes, hoverboard...)

Le remboursement est forfaitaire (entre 100 et 300 €) en fonction du nombre de jours déclarés par l'agent avec un mode de transport durable pour ses déplacements domicile-travail.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

**9 véhicules
électriques**

**52 000 km
parcourus en 1
an**

**1 véhicule
bioéthanol**

**7420 km
parcourus en 1
an**

Flotte de véhicules électriques de service :

Les agents de Clisson Sèvre et Maine Agglo se déplacent quotidiennement sur tout le territoire en véhicules électriques, pour assurer les missions de :

- Voirie et réseaux divers
- Gestion du patrimoine
- Assainissement
- Urbanisme

Ce sont

- 6 ZOE
- 3 Kangoo

Utilisés quotidiennement, qui ont parcouru environ 52 000 km de décembre 2022 à décembre 2023.

En 2022 l'Agglo s'était également dotée d'un véhicule au bioéthanol.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Eco-exemplarité

Tri :

- ✓ **Papier**
- ✓ **Emballages recyclables**
- ✓ **Piles**
- ✓ **stylos**
- ✓ **biodéchets**

Eco exemplarité dans la gestion du nouveau siège :

L'emménagement de tous les agents dans le nouveau siège de l'Agglo a été l'occasion de mettre en œuvre une gestion des déchets efficiente.

Ainsi ont été mis en place :

- Des poubelles de tri au bout de chaque couloir (papier, emballages recyclables, autres déchets), accompagnées d'une suppression des poubelles individuelles dans chaque bureau, et ce afin d'encourager à la fois à la réduction des déchets, et à leur tri.
- Une impression des documents à débloquer sur les imprimantes, afin de lutter contre les impressions inutiles.
- L'installation de bacs de récupération de stylos et piles usagées, afin de les renvoyer dans une filière de recyclage adaptée.
- L'installation de seaux et de composteurs pour les biodéchets liés aux repas du midi.
- L'installation de machines à café sans aucun gobelet cartonné, afin d'utiliser les mugs des agents
- L'installation de sèche main dans les toilettes, afin d'éviter l'essuie mains

Des détecteurs de mouvement et un réglage de l'intensité lumineuse ont été installés dans les bureaux et salles de réunion.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Eco-exemplarité

9000 m²
entretenus par
éco-pâturage
chaque année

Eco-pâturage sur les parcs d'activité :

L'éco-pâturage est une pratique agricole ancestrale qui permet d'entretenir en douceur des espaces verts grâce à des animaux tels que des moutons, chevaux, chèvres, ânes... Depuis 2019, Clisson Sèvre Maine Agglo a recours à l'éco-pâturage sur deux espaces naturels situés sur les parcs d'activités Toutes Joies à Gétigné et Tabari à Clisson.. Environ 9000 m² sont entretenus chaque année par une dizaine de moutons d'Ouessant.

Ces actions sont très appréciées des entreprises voisines.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Plan de sobriété

Baisse des températures dans tous les bâtiments gérés par l'Agglo

Sobriété dans les bâtiments intercommunaux :

En octobre 2022, pour se conformer au plan d'action de l'Etat en matière de sobriété énergétique :

- ➔ Chauffages, chaudières, éclairages
- ➔ « Je baisse, j'éteins, je décale »

L'Agglo a procédé à des ajustements dans tous ses sites communautaires. Ces consignes ont perduré en 2023 :

- Piscines Aquaval Sèvre et Aquaval Maine : abaissement des températures d'eau et d'air ambiant. Rapatriement des bébés nageurs de Aquaval Sèvre vers Aquaval Maine.
- Acquisition du logiciel Ecotropy pour ces piscines, permettant d'adapter les flux (eau, électricité, gaz), à la fréquentation réelle de la piscine, et à la météo du jour.
- Salle de spectacle du Quatrain : abaissement des températures de chauffage, et investissement progressif dans du matériel scénique LED.
- Siège de l'Agglo et Alter Eco : ouverture du chauffage repoussée, et abaissement des températures de consigne à 19°C. Arrêt de l'eau chaude sanitaire.
- Pôle environnement : abaissement des températures de chauffage.
- Harmonisation de l'éclairage public dans les parcs d'activité, avec extinction des éclairages entre 21h30 et 6h.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Dématérialisations

**Guichet Unique de
dépôt de tous les
dossiers
d'urbanisme
depuis le 1^{er}
janvier 2022**

**En 2023,
80% des
certificats
d'urbanisme
traités en
dématérialisé**

Urbanisme et Habitat :

Le service Urbanisme et Habitat a mis en place le 1er janvier 2022, pour le compte des communes et des usagers du territoire un **guichet unique de dépôt des dossiers d'urbanisme** (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...). Ce guichet offre la possibilité aux usagers (particuliers et professionnels) de déposer de façon dématérialisée leurs dossiers d'urbanisme.

Les objectifs de cette démarche portée par le service Urbanisme et Habitat, vise une amélioration du service rendu aux usagers, une simplification des procédures d'instruction et une optimisation de la chaîne de l'instruction.

Le service Urbanisme et Habitat a de plus entrepris en 2022, un travail d'accompagnement de changement des pratiques professionnelles pour réaliser **l'instruction des dossiers d'urbanisme de façon complètement dématérialisée**. Ce déploiement progressif de l'instruction dématérialisée s'est poursuivi en 2023.

Ainsi, en 2023, les dépôts de dossiers dématérialisés représentent:

- 42% des dépôts des permis de construire
- 42% des dépôts des déclarations
- 80% des dépôts dématérialisés des certificats d'urbanisme.

Avec une nette progression par rapport à 2022.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Dématérialisations

Les démarches usagers sur 2023 :

3 358 pour le service Famille

5 111 pour le service Déchets

1 486 pour les piscines Aqua'val

998 pour le Cycle de l'eau

386 pour les réponses aux offres d'emploi

502 pour le développement économique

673 pour la communication interne

Un portail de démarches en ligne : mesdemarches.clissonsevremaine.fr

Depuis 2017, Clisson Sèvre et Maine Agglo a mis en place un portail de démarches en ligne pour l'ensemble des usagers du territoire.

Il regroupe tout type de démarches :

- Demande d'information
- Demande de rendez-vous
- Inscription en ligne
- Paiement en ligne
- Enquêtes, sondages

qui sont développées d'année en année

L'accès à ces démarches est facilité par la mise en place d'une authentification unique (SSO) et par la compatibilité FranceConnect.

En 2023, 18 852 demandes sont passées par cet outil de gestion de la relation usagers, soit 30% de plus qu'en 2022.

Cet outil permet également d'assurer le suivi des 4743 appels et des visites au niveau de l'Accueil de l'Agglo.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Ressources Humaines de la Collectivité

**Protocole de
télétravail pour :
105 agents dont
les missions le
permettent,
52 jours/ an**

**Soit 2750 jours
de télétravail
accordés en 2023**

Protocole de télétravail :

La version 3 du protocole télétravail, approuvée en septembre 2022, et portant à 52 jours de télétravail flottants sur l'année, a été pleinement mise en œuvre en 2023.

Ce protocole de télétravail répond à plusieurs finalités recherchées par Clisson Sèvre et Maine Agglo :

- Il permet une qualité de vie au travail, une efficacité professionnelle et une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Il participe à la modernisation de l'administration en innovant dans les modes de travail et en promouvant le management par objectifs, qui se traduit par la confiance et la responsabilisation. Il développe l'implication au travail.
- Il participe aussi d'une démarche de développement durable : limitation des déplacements pendulaires, des risques d'accident de trajet, réduction des gaz à effets de serre.
- Il permet une réduction des temps de transport et une optimisation des places de stationnement.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Ressources Humaines de la Collectivité

2023

Un projet d'administration basé sur la responsabilité sociale des organisations

Concertation avec les agents via:

- un questionnaire
- puis une journée
d'ateliers
participatifs

Projet d'administration

En 2023 Clisson Sèvre Maine Agglo a lancé une démarche de formalisation de son projet d'administration basé sur la Responsabilité Sociétale des Organisations –RSO, pour mettre en application les principes de développement durable au sein de son organisation.

Le Projet d'administration est un cadre de référence afin de mettre en place des actions concrètes pour adapter l'organisation et doter la collectivité de valeurs, d'engagements forts, partagés et choisis.

Les objectifs sont de :

- Traduire les orientations stratégiques du Projet de territoire
- Faire évoluer et adapter l'organisation et les relations de travail
- Renforcer la culture commune et les valeurs qui vont guider l'action de la collectivité
- Déterminer les engagements de la collectivité

La démarche a été collective et participative avec la volonté de mobiliser les agents : via la diffusion d'un questionnaire en ligne et l'organisation d'une journée d'ateliers participatifs.

La matière collectée a permis de formaliser la rédaction du projet d'administration et de dégager le plan d'actions à mettre en œuvre sur les années à venir.

Contribution aux finalités :





LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Formations thématiques

2023

Réalisation d'un bilan carbone, et construction d'une trajectoire pour atteindre les 2 tonnes de CO₂ par habitant en 2050

20 agents mobilisés sur cet atelier.

Atelier bilan carbone pour les responsables de service de l'Agglo

Afin d'engager un changement des pratiques au sein des agents de Clisson Sèvre Maine Agglo, la Direction a testé la réalisation d'un atelier sur le bilan carbone auprès des responsables de service.

Ce sont ainsi 20 agents qui ont pu, durant un atelier de 3 heures, émettre des hypothèses d'actions sur:

- Leur mobilité,
- Leur logement,
- Leur alimentation
- Leurs biens
- Leurs services
- Et les politiques publiques qui s'y rapportent

Et mesurer l'impact de ces actions sur leur empreinte carbone, afin de construire individuellement et collectivement une trajectoire pour atteindre les 2 tonnes d'émission de CO₂ en 2050.

Devant le franc succès de cet atelier, une démultiplication auprès des élus et agents de Clisson Sèvre Maine Agglo est envisagée pour 2024.

Contribution aux finalités :

